



## Centres Capago Algérie – Informations importantes

	Centre d'Alger	Centre d'Oran	Centres d'Annaba et de Constantine
<b>Dépôt des dossiers de demande de visa</b>	<p>La présence du demandeur est obligatoire lors du dépôt de la demande de visa, y compris pour les enfants de moins de 12 ans.</p> <p>Les mineurs de moins de 12 ans sont exemptés de la collecte des données biométriques, mais doivent néanmoins être présents lors du dépôt de dossier.</p>		
<b>Demandeurs sans rendez-vous</b> (Exemple : conjoints et descendants de Français,	Les demandeurs sont invités à contacter notre centre par téléphone avant leur venue.	Les demandeurs sont invités à réserver un créneau en ligne avant de se présenter pour déposer leur dossier. Des créneaux leur sont exclusivement dédiés.	Les demandes de visa concernant les nouveau-nés ou les enfants âgés de moins de 6 ans, dont les parents sont titulaires d'un visa de circulation en cours de validité, peuvent être déposées sans prise de rendez-vous préalable.



famille de ressortissants UE/EEE/Suisse, carte de séjour de retraités...)	<p>09 82 300 400 (coût d'un appel local, disponible à l'international)</p> <p>Du dimanche au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 17h.</p> <p><b>⚠ Seuls les demandeurs ayant suivi cette procédure seront reçus au centre.</b></p>	<p><b>⚠ Seuls les demandeurs ayant suivi cette procédure seront reçus au centre.</b></p>	<p>La présentation des copies des visas de circulation des deux parents est obligatoire lors du dépôt.</p> <p>La présence physique de l'enfant lors du dépôt de la demande est obligatoire.</p>
<b>Récupération des passeports</b>	<p>Du dimanche au jeudi de 8h à 16h.</p> <p>Merci de ne vous présenter au centre qu'après avoir été contacté.</p> <p>Pour le retrait du passeport en main propre, seuls la pièce d'identité et le ticket de collection remis au centre lors de l'étape biométrique sont exigés.</p> <p>En cas de représentation par un tiers, la procuration remise le jour du dépôt du dossier doit être présentée en deux exemplaires.</p>		



**Centre d'Alger – Pour les demandeurs sans rendez-vous**

**Pièces justificatives à présenter selon votre statut**

Typologie	Catégories	Critères de recevabilité	Justificatifs
Visite privée / conjoint de français	Conjoint de français (établissement ou CS)	Acte de mariage français (dressé ou transcrit) avec le conjoint français	3 mois si copie intégrale de l'acte de mariage français
Établissement familial ou privé		Copie de la carte d'identité française du conjoint français	
Visite familiale / enfant ou parent étranger de Français ou de son conjoint	Ascendant de français (à charge ou non à charge) ou de son conjoint étranger	Preuve de filiation récente avec le descendant français	3 mois si copie intégrale 6 mois si transcription
Ascendant à charge de		Ou preuve de filiation récente avec le descendant étranger + acte de mariage français (dressé ou transcrit) datant de moins de 6 mois avec le conjoint français	
		Copie de la carte d'identité française du descendant français	



Français ou de son conjoint étranger		ou de son conjoint	
Ascendant non à charge			
Visite privée / famille de UE/EEE/Suisse	Conjoint de ressortissant UE/EEE/Suisse	Acte de mariage datant de moins de 3 mois avec le conjoint UE/EE/Suisse	
Etablissement familial ou privé		Acte de naissance du conjoint UE/EE/Suisse de moins de 3 mois délivré par l'état Schengen	3 mois si copie intégrale d'acte de mariage
Visite privée / famille de UE/EEE/Suisse	Ascendant de UE/EEE/Suisse ou de son conjoint étranger	Copie de la carte d'identité du conjoint UE/EE/Suisse	
		Preuve de filiation récente avec le descendant UE/EE/Suisse	
		Ou preuve de filiation récente avec le descendant étranger + acte de mariage (dressé ou transcrit) datant de moins de 6	3 mois si copie intégrale, 6 mois si transcription



		mois avec UE/EE/Suisse	
Etablissement familial ou privé	Copie de la carte d'identité du descendant UE/EE/Suisse ou de son conjoint		